



Référendum contre la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59a–66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 65 706 signatures déposées, 65 375 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au:
Comité référendaire «Contre des avocats gratuits pour tous les requérants d'asile», c/o UDC Suisse, Thunstrasse 10, 3001 Berne.

25 janvier 2016

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2015 6567

Référendum contre la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Signatures par canton

Canton	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	12 540	35
Berne	8 565	9
Lucerne	3 842	5
Uri	287	0
Schwyz	2 903	7
Obwald	533	3
Nidwald	891	0
Glaris	403	0
Zoug	1 823	1
Fribourg	1 503	12
Soleure	1 532	12
Bâle-Ville	671	4
Bâle-Campagne	2 649	11
Schaffhouse	1 106	4
Appenzell Rhodes-Ext.	703	0
Appenzell Rhodes-Int.	259	0
Saint-Gall	5 490	60
Grisons	1 634	40
Argovie	7 555	56
Thurgovie	2 661	17
Tessin	3 172	46
Vaud	1 931	7
Valais	1 172	0
Neuchâtel	376	0
Genève	1 003	1
Jura	171	1
Suisse	65 375	331